



Module préparatoire n°2

OBSERVER LES IMPACTS : LE ROLE DES OBSERVATOIRES

NOTE DE SYNTHÈSE ET DE RECOMMANDATIONS

Coordinatrices du module : Aurélie Pierard (SPW- Direction du Développement durable) **et Maud Hallin** (ULiège)

I. Contexte et objectifs du Congrès

Le Congrès sur la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux a pour objectif d'établir un diagnostic des vulnérabilités de la Wallonie face aux risques environnementaux ; d'élaborer une vision d'une Wallonie résiliente face à ces risques et **d'aboutir à des recommandations en termes d'outils de gouvernance et de monitoring** pour mieux anticiper et gérer ces risques.

II. Méthode de travail et présentation des participants du module

En vue d'élaborer ces recommandations, cinq groupes de travail préparatoires (appelés modules) ont été mis en place selon les différentes étapes de la gestion du risque. Chaque module a fait l'objet de trois réunions de travail, préparées et animées par une attachée de la direction du Développement durable du Service public de Wallonie et un.e doctorant.e.

Concernant le module préparatoire traitant de la question de l'observation des impacts et du rôle des observatoires, les recommandations formulées sont issues des discussions animées en intelligence collective et nourries de différentes contributions.

Dans le but de favoriser des échanges enrichissants et des points de vue variés, la composition du groupe de travail était volontairement éclectique en associant à la fois des représentants des secteurs publics, privés, associatifs et académiques. Les organismes représentés au sein du groupe de travail sont listés ci-après.

Les travaux ont également été enrichis par une présentation de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions situé à Fos-sur-Mer en France, d'une présentation de l'expérience de terrain de coordination de collecte de données dans le cadre des inondations par le département de la Géomatique du SPW, mais également d'une note rédigée par le Réseau Wallon de Lutte contre la pauvreté.

Tableau 1. Participants du module 2

SPW – Cellule Permanente Environnement Santé	SEED ULiège
SPW – Observatoire de la Santé des forêts	Odometric
SPW – Département de la géomatique	Observatoire de l’environnement asbl
SPW – Centre régional de Crise	Lacyme asbl
AViQ – Agence Wallonne pour une vie de qualité	IEW – Inter-Environnement Wallonie asbl
IWEPS – Institut Wallon de l’évaluation, de la prospective et de la statistique	BeeOdiversity
ISSEP - Institut Scientifique de Service Public	Luminus
IRM – Institut Royal Météorologique	Assuralia
OSH – Observatoire de la Santé du Hainaut	

La méthode de travail appliquée lors du module s’est appuyée sur le principe participatif en partant d’un état des lieux des acteurs en présence pour identifier les principaux enjeux de la thématique et formuler des recommandations en matière de gouvernance des observatoires des risques environnementaux en Wallonie. Le processus s’est organisé en cinq phases :

- dans un premier temps, une note de cadrage a été envoyée à l’ensemble des participants du groupe de travail afin de préciser le contexte du travail et problématiser la thématique du module (voir point III « Problématisation du module ») ;
- lors de la première réunion de travail, les échanges ont porté sur un partage d’expériences et une identification en sous-groupes des enjeux principaux en lien avec l’observation des impacts environnementaux et le rôle des observatoires. (réunion du 28 septembre 2021) ;
- lors de la deuxième réunion de travail, des discussions en sous-groupes, sur base des enjeux identifiés au préalable, ont mené à l’élaboration de pistes de recommandations pour chaque enjeu (réunion du 19 octobre 2021) ;
- la troisième et dernière réunion de travail a consisté en un approfondissement des propositions de recommandations en sous-groupes et en plénière, ce qui a permis de consolider et d’enrichir les recommandations proposées à l’issue du processus réflexif (réunion du 9 novembre 2021) ;
- enfin, la présente note de synthèse a été envoyée à l’ensemble du groupe de travail pour relecture.

Les réunions de travail se déroulant en visioconférence, les échanges ont été guidés par les animateurs en veillant à ce que chacun puisse s’exprimer, dans un climat d’ouverture et de bienveillance. Les résultats de chaque réunion ont été communiqués à l’ensemble du groupe sous forme de procès-verbaux et synthèses rédigées par les animateurs, de sorte que chaque membre du groupe puisse suivre l’évolution des travaux en toute transparence. Enfin, ces travaux ont été discutés par une experte académique¹ qui a, lors du congrès en distanciel, apporté son point de vue et ses commentaires constructifs sur les recommandations formulées par le groupe de travail. Son apport a été intégré dans le présent document.

III. Problématisation du module

Dans le contexte des différents bouleversements sociaux et écologiques auxquels nous sommes de plus en plus confrontés (réchauffement climatique, perte de biodiversité, pollutions multiples, inondations, etc.), la prise en compte des incertitudes (Callon, Lascoumes, et Barthe 2009) nous

¹ Pénélope Lamarque, Chercheuse, Plateforme Wallonne GIEC

impose de repenser la gouvernance et la gestion des risques environnementaux afin d'améliorer la résilience de nos territoires. En retenant plus particulièrement de la notion de résilience, la capacité d'apprentissage et d'anticipation face aux événements futurs (Laganier et Serre 2017), cela nous invite à développer une meilleure connaissance de nos territoires via des études et observations sur le temps long, que ce soit pour être en capacité de réagir au mieux aux moments de crise, ou pour comprendre, s'adapter et réduire les impacts à venir.

Les observatoires, ces structures de production de connaissances complémentaires à la prise de décisions, ont par conséquent un rôle primordial à jouer pour répondre adéquatement aux risques environnementaux et contribuer à la résilience des territoires. Ils se construisent habituellement autour d'une thématique (ou d'un risque) particulière ou d'une échelle spatiale prédéfinie. Par l'observation et la collecte d'informations (de Sède-Marceau, Moine et Thiam 2011), ils permettent de :

- restituer les connaissances de manière à ce qu'elles soient traitées et utilisées par les acteurs du territoire (citoyens, acteurs professionnels et décideurs) ;
- alerter en cas de risques imminents afin de mieux les anticiper ;
- faire évoluer les stratégies et politiques régionales, à la fois publiques et privées ;
- réfléchir collectivement sur les mesures d'atténuation et d'adaptation les mieux adaptées au territoire.

En Wallonie, il existe déjà une certaine culture d'observatoires thématiques. Cependant, face à l'interconnexion, la complexité croissante et les incertitudes liées aux risques environnementaux, de nouveaux enjeux apparaissent qui nous obligent à repenser ou consolider le développement de ce type de structures et leurs interactions avec les acteurs de nos territoires. Et c'est pour appuyer cette réflexion que nous avons formulé une série de recommandations.

IV. Enjeux et recommandations

Les discussions menées au sein du module ont fait **émerger trois grands ensembles d'enjeux** relatifs aux observatoires, abordant **(I) des aspects méthodologiques de production et de diffusion des observations, (II) des enjeux de gouvernance au sein et entre observatoires, et (III) des enjeux éthiques comprenant l'inclusion de publics vulnérables et la question des financements**. Ces enjeux ont ensuite été dépliés en recommandations, à la fois générales et spécifiques.

Recommandations générales :

D'une façon générale, afin d'améliorer la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux en appuyant la production d'observations et de connaissances par les observatoires, le groupe de travail recommande :

- De réaliser un **état des lieux** des observatoires existants en Wallonie, de leurs diversités, des thématiques qu'ils traitent, de leurs modes de fonctionnement, des besoins et des attentes, et des données existantes à l'échelle du territoire. Cet état des lieux nécessitera par conséquent de s'appuyer sur une définition large des observatoires afin de pouvoir prendre en compte des structures variées.
- De reconnaître et valoriser la **plus-value** des observatoires dont la présence continue et ancrée au sein des territoires (comparativement à des bureaux d'étude) permet des observations sur le temps long et la mise en place de partenariats avec une pluralité d'acteurs aussi bien scientifiques, politiques que citoyens. Ils offrent également une capacité de générer et de valoriser des données (formation à des méthodologies, centralisation, homogénéisation,

diffusion, visibilisation de l'existant, etc.) et de jouer un rôle de conseil et d'aide à la décision pour faciliter la mise en œuvre d'actions².

Recommandations spécifiques :

A. Gouvernance

En termes de gouvernance des observatoires, le groupe de travail recommande :

- De maintenir l'**autonomie** des observatoires³, étant donné les spécificités particulières de chaque territoire et de chaque thématique observée, afin qu'ils puissent définir leurs missions et le cadre interne de fonctionnement le plus approprié à leurs enjeux territoriaux, tout en conservant leurs capacités d'adaptation et d'évolution pour une amélioration continue. Cette autonomie doit également permettre aux observatoires une indépendance dans les choix scientifiques des protocoles à mettre en œuvre vis-à-vis d'autres acteurs (notamment politiques et industriels), pour pouvoir répondre à tous les acteurs et aux différentes sollicitations, sans faire l'impasse sur la rigueur des observatoires et en assurant une transparence de fonctionnement et d'utilisation des données.
- D'inviter chaque observatoire à se doter d'une **charte** définissant ses principes de gouvernance, les aspects méthodologiques (acquisition et traitement des données), le statut de la participation citoyenne, l'intégration et la mise en relation avec d'autres structures d'observations, les besoins de formations, de conseils ou référents scientifiques et/ou mixtes citoyens/scientifiques (« conseil frontière », partenarial) stimulant les pratiques d'observation, de comités de reviewers, etc.
- De renforcer la **mise en relation** des observatoires afin de faciliter la communication et l'articulation entre observatoires (échanges d'analyse et d'expertise sur les observations réalisées en évitant le double emploi avec des observatoires déjà existants) et avec les acteurs politiques (en ouvrant aussi les frontières des compétences ministérielles) à l'échelle de la Wallonie et au-delà (autres régions, échelle nationale ou européenne).
Pour cela, il est recommandé de constituer un groupe de travail pour approfondir les pistes possibles facilitant cette mise en relation. Différentes options ont été mentionnées à ce stade : la mise en place d'une structure chapeau permettant la transversalité entre les observatoires (éventuellement avec la mise en place d'un contrat avec les pouvoirs publics, ou bien via une tournante dans le rôle d'Observatoire chapeau avec des personnes issues de différents secteurs ou ancrages géographiques pour partager les responsabilités), une combinaison d'approches de gouvernance horizontale et verticale, l'élaboration d'un label commun permettant d'avoir des références partagées sur lesquelles s'appuyer pour la mise en relation des observatoires.

² Reconnaisant la nécessité de faire face aux risques environnementaux dans un contexte d'urgence des défis sociaux et environnementaux actuels, il apparaît nécessaire de penser l'articulation entre les **observations** réalisées et la mise en œuvre d'**actions** concrètes. Dans ce cadre, les observatoires varient dans leurs approches, certains dissociant le rôle d'observateur/producteur de données de celui de mise en place des actions, tandis que d'autres à l'inverse associent à leurs démarches d'observation la mise en œuvre d'actions concrètes (notamment à l'échelle locale avec la participation de citoyens (projets de quartiers, etc.)).

³ Sur ce point, la question de l'engagement ou de la neutralité des observatoires a été discutée sans qu'une position univoque n'ait été tranchée. A l'idée d'autonomie a également été ajoutée l'importance de faire confiance aux observatoires dans le suivi et la mise en place de leurs pratiques.

- De renforcer les liens avec les **citoyens** qui peuvent parfois souffrir d'un sentiment d'impuissance face aux risques environnementaux, alors qu'ils sont porteurs d'une capacité à collecter de la connaissance dite "située" ou "expérientielle" (vécu de certaines personnes par rapport au passé - mémoire dans la continuité d'un territoire). La participation citoyenne donne alors un rôle aux personnes concernées par les problématiques liées aux risques environnementaux en leur accordant un pouvoir d'action à travers l'expertise dont ils sont porteurs, expertise complémentaire à celle des experts mais tout aussi indispensable à prendre en compte.

L'implication des citoyens peut se faire à différents niveaux dans les pratiques d'observatoires (définition des thématiques et questions de recherches, établissement de protocole, collecte de données et analyse des résultats). Mais la gestion de cette participation nécessite pour les observatoires des moyens et des compétences de facilitation, de formation et d'animation collective.

Plus spécifiquement sur cette dimension citoyenne, le groupe de travail recommande :

- De définir le statut de la participation (consultative, collaborative ou transformative) des différents acteurs, ses objectifs et le cadre permettant de gérer les éventuelles tensions. Il peut être utile qu'une personne ou un collectif soit garant (ou référent) de la bonne application de la charte.
- D'inclure dans l'approche citoyenne des observatoires les publics les plus vulnérables, exposés ou défavorisés vis-à-vis des risques environnementaux.
- De reconnaître et valoriser le travail, l'engagement et le temps consacré des observateurs bénévoles (via un statut officiel si besoin), en les associant à différents niveaux (de la collecte à l'analyse, en passant par la gouvernance), et à travers la convivialité des événements d'observations participatives organisés pour le public, permettant un transfert de savoirs en stimulant la curiosité et la motivation sur le temps long (et donc l'expertise construite au fil des observations).
- De favoriser une standardisation des mesures (méthodologies reconnues, reproductibilité, force d'échantillonnage) pour faciliter et encadrer les observations du terrain par les citoyens volontaires (les observatoires devant coordonner les fiches d'observation standardisées et former les observateurs).

B. Inégalités

Actant qu'il existe des inégalités dans l'exposition aux risques environnementaux (logement, santé, mobilité, urbanisme, exposition aux polluants intérieurs et extérieurs, etc.), et afin de ne pas les reproduire mais bien de les réduire dans les moyens mis en œuvre pour lutter contre ces risques environnementaux, le groupe de travail recommande :

- De **documenter** les inégalités existantes afin de pouvoir orienter les futures politiques d'observatoires.
- D'**intégrer** la question des inégalités dans la pratique des observatoires, c'est-à-dire dans la manière de collecter, de traiter et de produire de l'aide à la décision, en incluant les publics vulnérables dans ces pratiques d'observations, et en tenant compte de la situation socio-économique des populations concernées. Les observations réalisées devraient contribuer à des décisions en faveur de la réduction de ces inégalités d'exposition, en veillant à ne pas les renforcer à travers la pratique des observations.

- De faciliter l'**accès à l'information** et à la mobilisation des publics vulnérables pour avoir un impact durable. Ceci devrait passer par une diffusion de l'information sans stigmatisation, la facilitation d'un accès à des informations non digitalisées pour lutter contre la fracture numérique, la présence de relais locaux sur le terrain, etc. Par ailleurs, il faut être attentif à ce que la communication des données d'observatoire n'augmente pas la vulnérabilité de groupes sociaux par la divulgation d'informations sensibles⁴.

C. Production des observations (enjeux méthodologiques)

Afin de renforcer la production des observations liées aux risques environnementaux, le groupe de travail recommande :

- D'assurer la possibilité aux observatoires de traiter de **toutes les thématiques** liées aux risques environnementaux (environnement, air, eau, sol, faune & flore, climat, santé...), en gardant également l'attention sur des diagnostics contre-intuitifs⁵, avec une **approche temporelle** (évolution continue et situation de crise/d'urgence) **et territoriale** (la question définissant le territoire et le territoire définissant la question, avec une possibilité d'avoir des sous-critères provinciaux pour plus de proximité/spécificités).
- De favoriser un partage des savoirs entre différentes disciplines et d'appuyer une approche et des compétences **multidisciplinaires** à la fois pour les observations et pour l'analyse.
- D'utiliser, pour les pratiques d'observations (que ce soit le suivi des politiques publiques en fonction de la législation en vigueur ou l'étude d'autres problématiques), des **indicateurs** clairement définis, fiables et robustes pour permettre la comparaison et les échanges d'informations entre observatoires à différents niveaux (wallon, belge, européen). En outre, ces indicateurs devront être clairement expliqués dans les communications aux non-experts.
- D'assurer la **qualité des données** (robustesse, fiabilité, etc.) à travers la qualité des observations : nombre d'observations, répartition et homogénéité géographique et temporelle (continuité), précision, respects de normes (internationales) d'observations, standardisation.
- D'organiser le **stockage** et l'archivage (numérique) des données et du processus de récolte pour une sauvegarde à long terme, en attendant éventuellement une évolution des capacités de traitement (meilleure intelligence artificielle, etc.)
- De mettre en place un groupe de travail permanent afin de mener une réflexion sur les conditions de mise en œuvre de l'**open data** qui facilite l'accès, le partage, la centralisation, la consolidation et la coordination de bases de données pérennes et à jour entre les acteurs/observatoires et ouvertes au public. Il y a notamment lieu de tenir compte des points suivants :
 - L'open data nécessite un dialogue entre les acteurs privés (bureaux d'études et entreprises) et publics pour inviter les partenaires à s'associer et partager librement leurs données en évitant les biais de transmission (par exemple : ne transmettre que les données sans problème).

⁴ Par exemple en cas de sinistre, si les assurances ont toute l'information disponible, cela risque d'orienter les prix d'indemnisation auprès des populations sinistrées.

⁵ Par exemple, une grande partie de la Belgique est en situation de stress hydrique, l'un des pires d'Europe.

- Les besoins de l'intérêt supérieur sont à mettre en perspective vis-à-vis du monnayage des données et de la question de l'indépendance.
- Il faut s'assurer du respect de la vie privée (protection des données) dans le cadre de l'accès aux données brutes (nécessité de distinguer le type de données (brutes, validées, etc.)), et du respect des directives européennes et de la législation belge des données personnelles (RGPD) fixant des limites à l'accessibilité des données.

D. Circulation, diffusion, communication

Reconnaissant l'importance de la circulation, diffusion et communication des observations produites, le groupe de travail recommande :

- D'avoir un **cadre de communication** suffisamment clair pour être compréhensible par tous les publics, en communiquant sur le déroulement des campagnes (processus d'observation) aussi bien que sur les résultats finaux des travaux des observatoires.
- De développer des langages et **codes d'alerte** partagés et compris de la même façon par les acteurs à différents échelons du territoire.
- De **tenir informés les observatoires** de l'utilisation qui est faite de leurs données en aval, en assurant le respect des conclusions des études de monitoring, et en les impliquant dans la prise de décision en lien avec leur travail, afin qu'ils puissent expliciter pleinement ce qu'ils ont fait comme études.

E. Financements

Reconnaissant que le travail des observatoires nécessite du personnel qualifié, des équipements et un suivi sur le temps long, le groupe de travail insiste sur la nécessité :

- D'avoir un financement qui assure la **pérennité** des structures scientifiques, matérielles et administratives pour assurer de manière opérationnelle et continue les missions des observatoires (calibration des instruments, maintenance des réseaux d'observateurs, et contrôle de qualité des données, etc.)
- D'être attentif aux **sources de financement** au regard du respect de l'autonomie des observatoires. Il s'agit par exemple de mettre en place un système de financement via des fonds publics gérés par le secteur public et éventuellement alimentés financièrement par des acteurs privés (industriels).
- De conserver la possibilité de **financements participatifs** pour des actions ciblées.